



L'AURORE



Abonnement: Par malle... \$2.00 par année
Tél. Est 893

CABLE: FLAMBO

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

Les bouffonneries de Médéric

Les pleurs d'un crocodile

Il est très amusant d'entendre ce bon Dr. Solf pleurnicher: —Ayez pitié du pauvre Boche. Soyez miséricordieux. Les Serbes, les Belges et les Français, au plus fort de leurs tortures, auraient eu beaucoup plus raison de pleurer, n'est-ce pas? et pourtant ils retrainaient leurs larmes, eux.

Deaucoup se montraient sceptiques lorsqu'on leur disait: —Vous verrez que le Boche en réalité est poltron. Il ne fonce que lorsqu'il se sent le plus fort. Viennent les mauvais jours, et ce sera l'être le plus rampant.

Les mauvais jours, sont venus et le Boche s'est montré ce qu'il est réellement: un "rat".

Quant aux pleurs du docteur Solf, ils nous rappellent ce crocodile des bords du Nil, versant des larmes amères après avoir dévoré un enfant sur deux qui prenait gaie ment leur bain.

—Ah! misérable, lui dit un spectateur ému tout de même par ses larmes, que tu as raison de pleurer après un tel crime!

—Oui, je pleure, répondit le saurien, mais c'est de n'avoir pu happer... l'autre.

GILBERT LARUE

Le malheureux proprio

Plus ça change, plus c'est pareil... L'hôtel de ville depuis toujours a fait sien ce detton. Les administrations successives qui ont défilé chez Concordia nous promettaient invariablement, avant leur entrée en fonctions: diminution des dépenses, cessation de déficits, pas d'augmentation de taxes.

Or, pas une administration qui n'ait passé chez Concordia sans traîner avec elle l'habituel cortège: augmentation des dépenses, accroissement des déficits, et surtout... hautes taxes!

La nouvelle commission d'administration, dont on nous promettrait quelque chose d'au moins merveilleux que les émeraudes enlevées par Cortez au trésor de Montezuma, est en train de suivre les chemins battus.

Elle a bien réduit le personnel, mais elle a augmenté les salaires. Et M. Ernest Décaré, son président, essayant d'un tour de passe-passe, nous promet aujourd'hui que la Ville de Montréal ne connaîtra pas de déficit en 1919, mais peut-être au prix du maintien en tout ou en partie de l'augmentation de 35 centimes par \$100 dans la taxe foncière décrétée par les commissaires pour 1918. M. Décaré allègue en guise de défense que la propriété immobilière a subi une dépréciation de \$15-200,000 au cours de l'année.

La taxe foncière est actuellement de 133 pour cent. Avec la taxe scolaire elle atteint 2 pour cent. Les deux taxes réunies ne montaient qu'à 140 pour cent lorsque la commission administrative s'en vint au pouvoir.

Donc, en maintenant l'augmentation, on va s'écharrer encore sur le propriétaire, alors...

Alors que plus du quart de l'immobilier montréalais est exempt de taxes et que la commission administrative ne fait rien du tout pour se rendre compte s'il n'y aurait pas moyen de trouver là quelque allègement au fardeau du contribuable montréalais.

Que les administrations passées aient hypocritement fermé les yeux sur la plaie béante que creusent dans le trésor montréalais les augmentations de taxes, dans le comprennent d'échevins en mal de réaction. Mais que des administrateurs nommés par la Législature soient eux aussi aveuglés par la crainte des préjugés, ça ressemble plutôt à un parti-pris de ruiner volontairement le contribuable.

Du reste, c'est faire injure à nos communautés religieuses que de présumer qu'elles s'objecteraient à prendre leur part des charges que nous a values la guerre, et l'Autorité est sûre pour sa part, que si la Ville leur demandait de venir en aide aux propriétaires pour une année seulement — 1919 — laquelle sera, dit-on, la plus difficile à traverser, oui, l'Autorité est sûre que nos communautés ouvriront grandes leurs caisses en disant: —Prenez!

FLAMBEAU

Que Wilson aille voir ça

Le président Wilson a eu l'une de ses plus heureuses idées en décidant d'aller en Europe siéger à la conférence de la paix.

Bien ne pourra mieux éclairer le président sur la mentalité boche que la visite minutieuse des régions dévastées de la France et de la Belgique. N'oublions pas que l'une des plus importantes questions à être discutées par cette conférence sera celle des réparations dues à tous les pays dévastés par les actes de vandalisme du Boche. Sans doute que la destruction des cathédrales de Rheims, de Soissons, de Laon, de Saint-Quentin et autres villes sera en partie compensée par l'acquisition des cathédrales de Metz et de Strasbourg; mais les partisans ont aussi droit à ce que le Boche paie leurs maisons détruites.

Les journaux allemands décriaient ainsi les ravages commis par Hindenburg en retraite: "Aucune ferme, aucun village ne sont restés debout. Les vergers, les potagers ne représentent plus que des ruines fumantes. C'est le carnage de la destruction qui a été accompli ici. Devant nos positions se déroule, comme un immense ruban, un terrain où règne la mort."

Le président Wilson a déclaré à maintes reprises qu'il n'avait d'autre souci en jetant les Etats-Unis dans cette guerre que celui de la justice stricte fondée sur la réparation totale des torts causés par l'Allemagne. Donc, rien ne vaudra, pour amener la revanche de l'humanité outragée par la Kultur, le spectacle horrible de la France et de la Belgique dé-solées par les Huns du 20ème siècle.

SPARTACUS

Pas d'amnistie pour les refractaires

En réponse aux journaux qui demandent une amnistie immédiate en faveur des refractaires à la loi du service militaire, "l'Événement" répond par ces lignes frappées au coin de la saine raison, car on n'inspire pas le respect des lois au pays en permettant à certains individus de les violer impunément.

"Les instructions données à la police militaire d'arrêter plus les insoumis ne veulent certainement pas dire que le gouvernement va proclamer une amnistie complète en leur faveur. On aurait tort de le croire. Les autorités ne peuvent pas se servir contre les contempteurs d'une loi aussi importante que celle du service militaire. Toute faiblesse de ce côté serait une faute qui affaiblirait encore le respect de la loi dans ce pays."

La Saint-Jean-Baptiste dort

L'industrie du jouet a certes son importance, et la Société Saint-Jean-Baptiste a raison d'ouvrir un concours-exposition jusqu'au 20 décembre.

D'autre part, la foule a depuis longtemps désappris la route du Monument National, tant la Saint-Jean-Baptiste, cette marionnette, est tombée en discrédit. Elle n'a même plus la force de traîner son outon. La seule chose qu'elle convoie jalousement est sa caisse d'écologie, qu'elle a commise à la garde de perceurs de plafonds. Est-ce une sauvegarde?

Que fait le Dr Boucher pour les dents des enfants?

Le docteur Boucher, chef du bureau médical de la Cité, déclare qu'il s'occupe du bien-être de l'enfance.

Mais que fait le docteur Boucher pour le soin des dents pourries des enfants pauvres?

Une lettre a été récemment écrite aux commissaires de la Ville leur demandant s'ils consentiraient à voter un octroi annuel de \$45,000 à une clinique dentaire gratuite établie au coût de \$300,000, si des philanthropes fondaient cette clinique à Montréal.

Le rapport du Dr. Boucher est encore attendu.

L'avenir de la France

Si les chiffres fournis par M. Tardieu, commissaire français aux Etats-Unis, sont corrects, si la France a perdu au cours de cette guerre 2,500,000 hommes, tués ou rendus invalides, c'est une horrible saignée.

Mais avec l'addition de l'Alsace-Lorraine et de quelques autres territoires de la rive gauche du Rhin, la France reprendra vite un chiffre de population dans les entours de 40 millions.

D'autre part, les mines de fer reconquises en Lorraine et les dépôts de phosphates reconquis en Alsace ne devraient pas tarder à mettre ses industries et sa culture au premier rang.

L'anniversaire de Sir Wilfrid

Sir Wilfrid Laurier est entré cette semaine, dans sa soixante-dix-huitième année. Nous ne citerons aucune phrase latine pour saluer la verveur du vieux chef du parti libéral, car bien que nous connaissions les classiques, nous n'en sommes pas plus fier pour cela, estimant que nos collègues nous auraient mieux servi en nous apprenant à différencier une traite d'avec un chèque.

On a fait justement observer que plus d'un des principaux hommes d'état d'aujourd'hui était septuagénaire et même que M. Clemenceau était de deux mois l'aîné de sir Wilfrid.

Les discours que vient de prononcer sir Wilfrid à London Ontario, démontrent qu'il n'a rien perdu de sa virginité. Comme chef du parti, il se trouve dans une situation fort difficile, abandonné d'une moitié des siens, libéraux passés au parti unioniste, parce qu'ils n'ont pu s'entendre avec le gros des forces alignées derrière sir Wilfrid, "le solide Québec".

Celui-ci devra donc recourir à toute sa science manœuvrière pour diriger son navire, et comme les prochaines élections sont bien éloignées — quatre ans encore — sa seule chance de reprendre le pouvoir consisterait à bouillonner ensemble les blocs disjointes du parti libéral.

"L'AUTORITE"

SOYONS Clemencistes

Certains journaux de la province de Québec s'obstinent à boudier le républicanisme de M. Clémenceau

La presse de la province de Québec se répan en louanges sur Foch, Poincaré, Pétaïn et autres grands Français, mais elle ne parle de M. Clémenceau que lorsqu'elle y est absolument tenue.

Pourquoi cet ostracisme? Est-ce que M. Clémenceau serait trop bon républicain pour nos feuilles, dont quelques-unes, pendant la guerre, n'ont pas caché leurs espérances de voir Guillaume triompher, tant était grande leur haine pour la République française et tant était brûlant leur amour envers les souverains de droit divin.

Mais ces journaux oublient-ils que Wilson, l'une des plus belles figures de ce temps, est aussi un républicain, et qu'en somme cette guerre, peut-être plus gigantesque qu'elle seule que toutes les autres guerres réunies depuis que le monde est monde, s'est terminée par la victoire éclatante, écrasante, foudroyante, de la démocratie sur l'autocratie?

Foch a été le prestigieux joueur d'échecs qui a mis dans sa poche Hindenburg. Ludendorff et les autres généraux teutons se donnent un air si terrible dans leurs photographies qu'ils ressemblaient à des mangeurs de petits enfants, tandis que Foch, lui, montre une figure de bon papa, ce qui ne l'a pas empêché de leur faire échec et mat, ça, c'est vrai; mais qui a réussi à imposer Foch aux alliés, à surmonter les susceptibilités nationales de l'Angleterre, à réunir en un faisceau les énergies françaises déprimées par l'assaut suprême, si ce n'est Clémenceau?

Qui, bien que libre-penseur, a décoré des centaines de prêtres et religieux, envoyé Mgr Bourdrillat en mission aux Etats-Unis, si ce n'est encore Clémenceau?

Et enfin, dernier trait qui le peint bien,—voici:—

Paris, 21 novembre.—M. Clémenceau a visité récemment la maison de santé où il fut naguère opéré et soigné lorsqu'il fut gravement malade. Le "Gaulois" raconte, au sujet de sa visite, l'anecdote suivante: M. Clémenceau demanda la sœur supérieure et lui remit une gerbe de fleurs en lui disant: "Au jour de la victoire, je vous dois ces fleurs de France, car, sans vos soins dévoués, jamais je n'aurais eu le grand honneur d'assister à la victoire de la France."

La sœur, émue, remercia et depuis, ajoute le "Gaulois", toutes les sœurs de la maison sont aussi clémencistes que la Chambre des députés.

FOCK

Retour de l'opéra

L'opéra San Carlo, dont la semaine fut si malencontreusement interrompue par la grippe espagnole, s'en revient à Montréal et moissonnera de nouveaux lauriers.

Elle "redébute"ra lundi soir au théâtre His Majesty's avec "Laela". Les prix sont des plus populaires. Avec M. Gavvin comme impresario, on peut s'attendre à des merveilles.

Il ne réussira pas plus à faire prolonger son stage à la mairie de deux années qu'il ne réussira à s'asseoir au Conseil Législatif

Le maire Martin voudrait-il de l'électorat, qu'il demande pour lui et les échevins une extension de leur terme d'office de deux années à quatre?

La raison qu'il en donne est bien folichonne: —La Ville, dit-il, économiserait \$20,000 en n'ayant pas d'élections.

Comme si ça ne valait pas \$20,000 pour nous débarrasser de Médéric, du p'tit Brodeur, du gros Dubeau, du mauvais plombier O'Connell, du noir charbonnier Elie et de l'omnibus Hushion!

Médéric, le soi-disant ami du peuple, ne désire rien tant que de priver le peuple de son droit de suffrage. Ensuite, ce danseur de corde s'en ira tenir une assemblée à l'un des coins de la rue Logan et se frappant la poitrine s'écriera: —Moi, j'suis l'ami du peuple. Ouvriers, le mère de Morial est l'un des votes.

...A propos, où Médéric en est-il rendu avec ses vitupérations contre Sir Lomer Gouin?

Il n'en finissait pas, autrefois, de déclarer sur les hustings qu'il n'entretenait aucune confiance envers le premier ministre; que celui-ci avait par sa complexité dans les "schemes" conduit Montréal aux portes de la banqueroute; qu'il avait aidé un "coup" de Maisonneuve, lequel se chiffrait par plusieurs millions; que Sir Lomer était un autocrate à débiter du pouvoir au plus tôt si nous ne voulions être rôtis et mangés par lui.

Et tout cela était un immense chantage afin de se faire nommer conseiller législatif.

Si bien que lorsque Médéric s'en vint ensuite proclamer sur les mêmes hustings, dans l'affaire du tramway, qu'il avait une confiance absolue en Sir Lomer. L'opinion générale se répandit qu'il avait forcé la main au premier ministre et qu'il avait reçu la promesse formelle d'être nommé.

Que Sir Lomer Gouin nomme conseiller législatif ce jockey, nous ne le croyons pas, nous. Ce serait l'aveu tacite que les accusations de Médéric sont vraies et qu'on craint ce valet d'écurie. Sir Lomer se désolidariserait devant tous les hommes sages, Canadiens-anglais comme Canadiens-français, s'il allait s'abaisser à une aussi odieuse transaction.

Médéric a souventes fois répété: —Aucun autre que moi n'occupera au Conseil le siège d'Alma.

Eh bien! Sir Lomer ferait mieux de conserver vacant le siège d'Alma pour encore au moins dix années plutôt que d'y asseoir un Médéric, car il déshonorerait de la sorte non seulement le siège, mais il se déshonorerait lui-même.

Pour en revenir à la prolongation de deux années de son terme d'office demandée par Médéric, c'est une bouffonnerie de plus à l'actif de ce pitre, et la Législature jetterait un bon tour au clown de l'hôtel de ville si, outre de lui fémantibuler son bill, elle lui retranchait son salaire, afin de rendre la position du maire purement honorifique, ce qu'elle est en réalité.

Alors on verrait Médéric la "Belle Argente" envoyer la mairie à tous les diables.

La "Presse" apprécie avec le dédain qui convient la proposition de Médéric et du Conseil, lorsqu'elle écrit: —"Le fait que le maire Martin est prêt à défrayer de sa poche toutes les dépenses d'un bill accordant quatre années de règne à nos édailes et à lui en dit long sur le caractère de cette aventure."

Encore si c'était de la poche de Médéric, le mal ne serait pas grand, mais c'est de la poche des contribuables que sort cet argent, car n'oublions pas si la métropole est quotidiennement bâfonnée par la présence de ce lunatique au fauteuil mairial, elle paie \$10,000 par année pour cela... à part les extras pour la gazolpne, le chauffeur, l'auto et le lieutenant Laflaur.

"L'AUTORITE"

Que Québec emprunte les cinquante millions

Notre lettre ouverte à l'honorable Walter Mitchell, publiée la semaine dernière, nous a valu un amas de missives et de télégrammes approuvant notre suggestion, à savoir: que la province devrait lancer un emprunt de 50,000,000 pour le développement de nos pouvoirs hydrauliques, la réfection de ses routes, la construction de nouvelles écoles, l'enseignement de l'hygiène, l'exploitation de nos mines et de nos autres richesses naturelles.

Economistes, hommes d'affaires, négociants, hommes de profession et ouvriers sont unanimes à approuver notre idée.

Des pessimistes se plaignaient à prédire la banqueroute du Canada. Or, à l'issue du conflit, après quatre années de dépenses énormes, le Canada, appelé à souscrire 500 millions de dollars, trouve dans son bas de laine 676 millions bien comptés.

Pourquoi la province de Québec, dont la position financière est sans rivale parmi les provinces du Dominion, ne trouverait-elle pas à négocier un emprunt de \$50,000,000?

Sir Lomer Gouin et l'hon. M. Mitchell n'attendent sans doute qu'une chose pour agir: que les députés en manifestent le désir. C'est comme pour l'envoi d'une commission d'hommes compétents en Europe afin d'attirer vers nous le commerce et l'immigration. Le gouvernement est hautement favorable à l'envoi de cette commission. Seulement, les députés seraient-ils même trop paresseux pour exprimer un désir, fut-ce dans l'intérêt national?

HENRI CLOU

L'année de la "grande noirceur"

Beaucoup de Québécois prédisent que ce phénomène se produira de nouveau

(Spécial à l'"Autorité")

Québec, 22.—Les prédictions tout leur train à Québec. On nous annonce que pas plus tard que cet hiver nous serons les témoins épouvantés de ce phénomène qui se produisit il y a un demi-siècle et qu'on appela la "grande noirceur". Si bien que les vieux nous disent de temps à autre, en ouvrant des yeux terrifiés: "Ça, ça s'est produit... avant... ou après... l'année de la grande noirceur."

D'après la prophétie qui circule de bouche en bouche à Québec, les ténébres deviendront si opaques (et ce, pendant des semaines) qu'on pourra les couper avec un couteau.

Seuls y pourront voir plus loin que le bout de leur nez ceux qui auront eu la précaution de se munir de cierges bénits. Les autres auront la sensation d'être dans un four, et s'ils remuent, planteront la piochette. La guerre avait rempli d'appréhensions nombre de Québécois. Les uns voyaient en elle des événements précurseurs de la venue de l'anticriste. Arriva la grippe espagnole. Pour le coup on crut que c'était la fin du monde. Mais ce qui a le plus fortifié nombre de citoyens de Saint-Roch et de Saint-Sauveur dans la croyance que de grands événements se préparaient sont les récentes inondations causées par les grandes marées.

Songez donc! voici les ballots de marchandises des négociants de la Basse-Ville qui surgissent des souvenirs des caves et se promènent par les rues. Et détail sans réplique, l'on voit tous les rats des entrées s'is sur les quais se former en une colonne serrée et escalader quatre par quatre la Haute-Ville en passant par la Côte La Montagne.

—Si après cela, monsieur, me disait un rentier de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, nous ne voyons pas "l'année de la grande noirceur", c'est que le monde n'est pas monde.

LE Bolchévisme

Les Allemands, après nous avoir menacés de l'épée bien trempée de Guillaume, de son gant de fer, de leur poudre sèche, de leurs gaz asphyxiants, de la grosse Bertha, des zeppelins, des sous-marins, et que sais-je encore? voyant que tout ça ne prenait pas, ont imaginé de nous terroriser avec le bolchévisme.

Ayant introduit le bolchévisme en Russie pour leur plus grand avantage, ils ont cru qu'en suspendant sur les Alliés cette épée de Damoclès ils mettraient ceux-ci en déroute comme ils ont mis les Russes, car il ne faut pas oublier qu'un bolchéviste, rendu sur le champ de bataille, regarde d'abord en arrière pour voir de quel côté il aura la meilleure chance de fuir.

Toutefois, les Teutons n'épouvantent pas plus les Alliés avec ce pétard qu'ils ne les ont épouvantés avec leurs supercanons, dont cinquante devaient bombarder Paris et le réduire en poussière. Le bolchévisme, qui se traduit par "mettre la main dessus", a produit en Russie des fruits auxquels peber-nous de nous n'a envie de goûter. La Russie des czars (pourant des crapules) était le grenier du monde. Celle de Lenine et de Trotsky meurt de faim. Evidemment, quand tout le monde veut "mettre la main dessus", il ne reste plus rien pour personne.

Un chroniqueur a figuré un apôtre bolchéviste partant à la conquête du monde sous le nom de Wassili Radieff. Voyons un peu les succès remportés par ce messie:

Wassili Radieff était, à coup sûr, un des esprits les plus généreux de ce temps; il aimait l'humanité avec une sorte d'exaltation mystique et naïve. Son idéalisme dépassait celui de Tolstoï d'Isnaï-Poliana, de Jaurès d'Albi et de Saint-Martin de Montréal.

Pendant de longues années, Wassili fut à Londres, à Paris, à Genève, le révolutionnaire chevelu et barbu qui partage avec l'inventeur et le poète le mépris des bourgeois et le dédain des femmes.

Que les routes sont longues qui conduisent aux terres promises! Wassili allait désespérer lorsque, soudain, il se vit au seuil de l'Eden des temps nouveaux.

Le tsarisme s'était écroulé; de l'immense Russie s'élevait la clameur enthousiaste d'un peuple libéré: le soleil si longtemps attendu se levait à l'Orient.

—Je le savais! dit simplement Wassili.

Autour de lui des "disciples" triomphants... A vrai dire, il les connaissait peu, mais ils parlaient comme lui et il croyait voir dans leurs yeux la flamme ardente des prophètes.

—Allons, dit Wassili, allons vite créer là-bas la grande école des peuples... Le moment est venu de réaliser tout ce que j'ai dit, tout ce que j'ai écrit, tout ce que je rêvé. L'âge d'or est revenu. Mais amis, nous aussi, sauver l'humanité!

Les "disciples" firent monter le prophète dans un train dont les vitres étaient tendues de rideaux opaques... Les employés portèrent le uniforme allemand, mais Wassili Radieff, tout à son enthousiasme, ne s'en aperçut pas.

Et, bientôt, le prophète arriva aux portes du nouveau paradis terrestre... Hélas! rien n'était prêt: le bonheur de l'humanité n'était pas "organisé". Wassili parla, écrivit, rêva comme d'habitude; il ne dit rien, car il n'avait jamais dit. Elles allaient venir, les trois déesses dont il était l'annonceur: la liberté, l'égalité, la fraternité.

Trois figures voilées vinrent, en effet, s'asseoir à la table où Wassili Radieff réunissait ses "disciples".

—Enfin, se tout voila! s'écria-t-il. Il y a si longtemps que je vous attends!... C'est bien vous, n'est-ce pas?

Alors, seulement, elles se dévoilèrent et Wassili reconnut la Terreur, la Famine et le Choléra.

"L'AUTORITE"

Echo de Berlin

Il y a quelques temps, dans l'Autobus qui passe Unter den Linden, une dame ayant dit: "Mon mari est officier et gagne beaucoup d'argent, ne voit-ils pas inconsciemment à ce que la guerre dure dix ans?" un soldat indigné se leva et la gifla. Un témoin félicita le militaire de sa conduite et lui remit to marks.

CHEZ LE NOUVEAU RICHE

C'est son premier grand dîner. Madame a sorti toutes ses perles, toutes ses dentelles. Dans le salon ruisselant de lumières, les ors tout neufs étincellent.

Huit heures. Le maître d'hôtel solennel ouvre la porte de la salle à manger: —Madame est servie, proclame-t-il.

—Eh bien! et moi? apostrophe éternellement le nouveau riche. —Qu'il n'aime pas qu'on lui manque".

Québec conserverait le vin et la bière

Autour DU monde

PARIS-LONDRES PAR AIR — On pourra se rendre en aéroplane dans quelques jours de Paris à Londres et vice-versa à une vitesse de 190 kilomètres à l'heure, au prix de 375 francs pour chaque voyage. Au début, deux appareils feront l'itinéraire.

LES MINES DE POTASSE D'ALSACE — Nous nous reprocherions de ne pas dire deux mots de la très intéressante conférence qu'a prononcée, à Paris, devant les membres de l'Association de chimie industrielle, M. Binder, un spécialiste de la matière.

Le conférencier a parlé des mines de potasse d'Alsace et des industries qui s'y rattachent. C'est à ce titre que l'exposé de M. Binder mérite de prendre place ici.

Donc, la potasse alsacienne n'est pas en France, elle est en Allemagne, depuis longtemps compris les Allemands, puisqu'ils en utilisaient avant la guerre 50 p.c. de la production mondiale, la potasse a été découverte en 1803 en Alsace, et les gisements en question peuvent lutter comme tenace avec ceux de l'Allemagne du Nord.

La potasse alsacienne a ainsi contribué à enrichir les agriculteurs allemands, mais, d'ici peu, ce sera au tour de l'agriculture française d'en bénéficier, sans compter que cette dernière aura à sa disposition les phosphates algériens.

On peut être assuré qu'avec de tels éléments, le rendement de nos terres sera considérablement augmenté, et ainsi nous ne serons plus tributaires de l'étranger pour une partie du froment que nous consommons en France.

"L'AUTORITE"

La culbute des rois

Evidemment, le 20ème siècle est trop jeune pour ces vieux messieurs

Le nombre des rois qui ont perdu leur couronne et leur siège, soit le couronnement et le trône, depuis le début de la guerre, est considérable. Si tous croyaient régner de droit divin, à l'instar de Guillaume, ils devraient être de fort mauvaise humeur contre le vieux dieu allemand. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs l'omnibus qu'en quatre ans a tournée la démocratie:

Le khédivé d'Égypte (Égypte), 16 novembre 1914; le tsar Nicolas (Russie), 17 mars 1917; le roi Constantin (Grèce), 28 août 1917; le roi Ferdinand (Bulgarie), 22 août 1918; le roi Boris (7) (Bulgarie), 3 novembre 1918; l'empereur Guillaume II (Allemagne), 9 novembre 1918; l'empereur Charles, (Autriche-Hongrie), 14 novembre 1918; prince-héritier Frédéric-Guillaume, (Allemagne), 9 novembre 1918; le duc Ernest (Saxe-Altenbourg), le duc Bernhard, de Saxe-Meinungen; le prince Leopold IV, de Lippe; le prince Henri XXIV, de Reuss; le prince Henri XXVII, de Reuss; le prince Frédéric, de Waldeck; le prince Adolphe, de Schaumburg-Lippe; le prince Guenther, Schwarzbürg-Rudolstadt; le roi Frédéric-Auguste II, de Bade; le grand-duc Ernest-Louis, de Hesse; le grand-duc Frédéric-François, de Mecklenburg-Schwérin; le grand-duc Frédéric-Auguste d'Oldenburg; le grand-duc Guillaume-Ernest de Weimur; le grand-duc Adolphe-Frédéric VI, de Mecklenburg-Strelitz; le duc Charles-Édouard, de Saxe-Cobourg-Gotha; le duc Edouard d'Anhalt; le duc Ernest II de Saxe-Altenbourg; le duc Bernhard, de Saxe-Meinungen; le prince Leopold IV, de Lippe; le prince Henri XXIV, de Reuss; le prince Henri XXVII, de Reuss; le prince Frédéric, de Waldeck; le prince Adolphe, de Schaumburg-Lippe; le prince Guenther, Schwarzbürg-Rudolstadt; le roi

Y a-t-il des vaches dans notre province?

(Spécial à l'"Autorité")

Ottawa, 22. — Parce qu'un armistice a été signé entre les Alliés et les Allemands, cela ne veut pas dire que les restrictions imposées pendant la guerre sur les profits illicites sont disparues du coup.

Le contre-espionnage n'a pas encore fait respecter son autorité. Ainsi, son attention a été attirée sur un fait qui s'est produit récemment au Ritz Carlton, de Montréal, où un client dit, ces jours derniers, déboursé vingt centins pour un verre de lait.

Est-ce que nous n'avons pas de vaches dans le Québec? Est-ce que notre province est un Alaska? C'est ce dont veut s'enquérir le contrôleur des vivres, et il a raison.

Les trois futurs maréchaux

(Service spécial de l'"Autorité")

Paris, 20.—Trois des plus grands noms de la guerre actuelle — Joffre, Foch, Pétaïn — ont été réélevés jusqu'à date d'une distinction que le gouvernement de la République française n'avait jamais accordée avant la guerre: le maréchalat.

Semi-officiellement, le gouvernement français a fait savoir que trois autres bâtons de maréchaux étaient encore disponibles. On comprend que depuis les commentaires vont leur train. Quels seront les trois prochains maréchaux?

Il semble que le nom qui s'impose d'abord à l'attention est celui du général de Castelnau, vainqueur du Grand-Couronné et sauveur de Nancy, l'homme qui désigna Pétaïn pour la défense de Verdun. Bien que royaliste, de Castelnau a les plus grandes chances d'être nommé, la politique ne venant qu'après le mérite avec un homme comme M. Clémenceau.

Deuxième au tableau: le général Fayolle. Celui-ci prit une part glorieuse à toutes les batailles de la Somme et conduisit les Français à la prise de Carency. Ensuite, il fut envoyé au front italien, où il endigua l'offensive autrichienne, l'automne dernier. Puis il revint juste à temps ce printemps pour bloquer aux Allemands la route de Paris. Fayolle et Pétaïn, c'étaient deux murs de granit.

Troisième aspirant désigné par l'opinion publique: Franchet d'Espèrey, qui commandait la cinquième armée française sur la Marne et qui, appelé à commander l'armée de Salonique, causa la débâcle bulgare.

Tels sont les trois généraux qui, dans l'opinion des Parisiens, ont les meilleures chances de décrocher la plus haute distinction de l'armée française.

Le carnet DU BOMBARDIER

On rapporte de Médéric que chaque fois qu'il passe devant la bibliothèque municipale, il se tient ce petit discours: Ah! si j'avais maintenu mon veto, lorsqu'on a accordé le contrat, peut-être que l'entrepreneur n'aurait donné deux ou trois mille piastres pour l'enlever. Tiens, ces grosses colonnes, là, devant, c'est un "estra", ça, et c'est avec les "estras" qu'on fait "remuer" les entrepreneurs, quand on a son veto...

Mais si Médéric ne pénètre jamais dans la cité des livres, parce que les études, dit-il, ça fatigue le cerveau, "et que moi, j'ai un cerveau vierge", un autre qui y met quelquefois les pieds (oh! pas trop souvent) est l'échevin Dubeau, président de la Commission de la bibliothèque.

Avec quoi comptez-vous remplir tous ces rayons vides? lui demandait quelqu'un en lui montrant le vaste magasin capable de loger 300,000 volumes et qui n'en contient pas 50,000. —Avec mes oeuvres, répondit M. le président de la Commission. —Et où sont-elles, vos oeuvres? —Dans ma tête...

L'organisation de la Croix-Rouge a remporté un véritable four. Rien de surprenant à cela. Après la souscription à l'Emprunt de la Victoire, il eut été étonnant que le pays, saigné à blanc, eût répondu de façon brillante à un nouvel appel. D'autre part, le gouvernement fédéral, qui regorge d'or, est absolument en mesure de prendre soin de nos soldats blessés.

De toute évidence, si les pays étaient dirigés par certains journalistes, ça serait du propre. Ainsi, les uns proposent aujourd'hui de nous serrer le ventre afin de nourrir l'Allemagne. Décidément, ces messieurs n'ont pas eu à souffrir des barbaries boches. Leurs frères, leurs sœurs, leurs épouses ne se trouvaient pas à Paris quand les zeppelins passaient au-dessus et que le supercanon lançait ses obus sur les églises. Un journal américain s'étant avisé de consulter ses lecteurs sur leurs sympathies pour les Boches, les lecteurs ne montrèrent pas trop de répugnance à laisser ces barbares mourir de faim.

"L'Événement" déclare qu'il ne peut s'agir d'amnistie immédiate envers les conscrits réfractaires, mais il ajoute: "Cependant, sans transiger avec un devoir pénible, le gouvernement peut et doit user d'une grande discrétion dans la poursuite des coupables et leur punition. Aujourd'hui plus que jamais, des circonstances atténuantes étaient qui témoignent en faveur de jeunes gens plus ignorants que révoltés contre l'ordre établi. Il faut tenir compte principalement de deux mauvais exemples notoirement donnés dans certains endroits: 1. Les conscrits pérorateurs de gens instruits; 2. L'exemption par des méthodes criminelles de conscrits qui n'avaient pas d'excuses."

Dernièrement, devant le commandant d'un bataillon de Québec, un insoumis était amené par la police militaire. C'était un cultivateur illettré, ayant à sa charge sa mère et dix frères et sœurs orphelins. Après un rapide interrogatoire, l'officier s'aperçut qu'il avait devant lui un sujet qui était assis ignorant de la loi que le dernier des Esquimaux. De plus, il jurait sincèrement que, dans toute cette affaire de la conscription, il n'avait fait que suivre à la lettre les instructions d'un personnage instruit de sa paroisse, qui avait toute sa confiance. Il fut condamné à une heure de prison, et, à sa sortie, on lui remit la carte d'exemption à laquelle il avait doublement droit comme soutien de famille et comme cultivateur.

"L'Autorité" a signalé au Bureau le fait que des avocats exploitaient cyniquement des appels sous les armes. Le Conseil du Bureau a fermé l'oreille. Son bâtonnier, Me Aimé Geoffroin, pourrait bien éprouver un de ces matins un terrible réveil. Attendez! LE BOMBARDIER.

ORPHEUM

SEMAINE DU 25 NOVEMBRE. Deux des plus belles pièces du répertoire français. Lundi, Mardi, Mercredi: LE BOIS SACRE. Jeudi, Vendredi et Samedi: UN DIVORCE. Pièce en trois actes, par R. de Flers et G. de Caillavet. Pièce en trois actes, par Paul Bourget. Tous les soirs à 8 1/4 heures précises. Matinées à 2 1/2 heures, mardi, mercredi, jeudi et samedi. Aujourd'hui, Samedi, Matinée et Soirée: L'ÉPERVIER. Avec EDGAR BECMAN et Melle H. de LANNON.

Passé-Temps

SAMEDI - DIMANCHE. Le début de MARGUERITE FISHER avec la Cie Pathe dans "L'ARGENT N'EST PAS TOUT DANS LE MONDE". Comédie Ébouillifante en 2 Parties. La Femme en 2 Parties. Interprété par l'admirable Comédienne ALICE ROWELL. Lundi, Mardi, Mercredi: "LE GRAND SPECTACLE".

Il est muet

Le président du Cercle Universitaire de Montréal, assassin de la langue française, sa mère, s'obstine à ne pas reconnaître ses torts envers elle. Il sera voué en temps et lieu aux dieux infernaux par "L'AUTORITE".

Le Dr Dubeau oublie ses collègues

Messieurs, Le président du Cercle Universitaire de Montréal qui envoie aux membres des lettres farcies de fautes de français ne serait-il pas notre secrétaire à nous, les dentistes, M. l'échevin Dubeau?

Si j'en juge par les rapports qu'il nous distribue chaque année, notre secrétaire n'est pas un Anatole France dans le domaine des lettres, et cela se comprend, car on nous assure qu'il n'a guère fréquenté l'école au temps de sa jeunesse. C'est pourquoi je fus très intrigué de voir son nom figurer parmi les collaborateurs des revues odontologiques de Paris, Toronto et autres lieux; mais après avoir feuilleté les collections de ces revues pour les vingt dernières années, j'ai constaté que le secrétaire du Bureau des gouverneurs du Collège des Chirurgiens dentistes, à Pinstar de Médéric, ne s'était pas les ménages. J'y ai vu des articles du Dr Thornton, du Dr Nolin, etc., alors que les articles du Dr Dubeau brillent (et c'est sans doute le plus vif élat qu'ils pouvaient répandre) par leur absence.

M. le secrétaire des dentistes, du reste, aurait-il les lettres qu'il n'a pas, ne trouverait guère le temps de collaborer aux revues odontologiques, car songez qu'il occupe une douzaine de positions au moins. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a fait de l'École Dentaire de Laval, dont il est le président, à peu près sa chose. Il rend des comptes quand il a du temps de reste. Il fait et défait les professeurs à sa fantaisie.

Ainsi, il vient de nommer démonstrateurs, pour remplacer le Dr. Deguise, décédé, les Drs. Larseneur et Beauchamp. Je me suis permis de reconnaître que les Drs Larseneur et Beauchamp sont absolument qualifiés pour occuper ce poste. Ils seront des professeurs de tout premier ordre.

Mais ne croyez-vous pas, Messieurs de l'Autorité, qu'un homme qui depuis longtemps devrait avoir sa chaire à l'École Dentaire est le Dr. Louis Franchère, l'un des doyens de la profession et l'un de ses membres les plus réputés.

Je suis d'opinion, moi, que si le Dr. Louis Franchère avait consenti à être l'un des locataires de M. Dubeau, au Salaberry, il y a longtemps que ses mérites auraient été reconnus par M. le président de l'École Dentaire.

Quoiqu'il en soit, ils deviennent de plus en plus nombreux les membres de la profession qui s'aperçoivent que M. Dubeau a fait de ceci absolument sa chose. On a vu comment il s'était ingénié à faire battre le Dr. Nolin aux dernières élections du Bureau des gouverneurs. Pourtant, c'est Nolin qui écrit les articles que Dubeau récite pas et prononce les conférences que Dubeau ne prononce pas. Il est le bon Samaritain qui s'est toujours défilé pour la plus grande gloire du Maître. Et je suis avec vous, MM. de l'Autorité, lorsque vous le déclarez peu digne de sympathie. Il est bien récompensé, le fidèle acolyte, d'avoir tant aidé à mettre à la tête de la profession une bouffissante nullité.

UN ODONTOLOGISTE dans Femme Indomptable, son dernier succès de fou rire. C'est à se torturer. Lundi, mardi et mercredi, un gros spectacle est à l'affiche: "L'INNOCENTE PECHERESSE", le dernier chef-d'oeuvre de la Cie Fox.

A l'Orphéum

Nous aurons la semaine prochaine un très joli spectacle à l'Orphéum, spectacle de choix et varié qui ne manquera pas de faire les délices des amateurs de théâtre. Et d'abord une pièce de Flers et de Caillavet "LE BOIS SACRÉ" qui est un véritable banquet de rire, une véritable tonne de bonne humeur et qui nous plonge dans une de ces heures atmosphériques de gaieté que nous respirons à pleins poumons, pour nous nourrir de joie et de plaisir. On pourrait presque dire que "BOIS SACRÉ" que c'est une revue, parce que le tour de main qui l'a mis au monde dérive directement de la plus amusante satire et que c'est où sont encastrés nos contemporains avec une touche humoristique de type le plus désopilant. La comédie de Flers et Caillavet sera jouée à l'Orphéum les trois premiers jours de la semaine, lundi, mardi et mercredi et bénéficiera d'une interprétation de premier ordre.

Pour les trois autres jours, nous aurons en spectacle une magnifique pièce de Paul Bourget "UN DIVORCE" qui montre d'une façon dramatique et saisissante les méfaits des séparations légales et la triste condition où se trouvent les enfants en pareil cas. Cette pièce d'une force d'argumentation merveilleuse est d'un intérêt dramatique exceptionnel. Nous aurons le plaisir d'y entendre M. Edgar Beeman, Mlle Blanche David, M. Gustave Scheler et toute la troupe de l'Orphéum. On peut dire que le spectacle du théâtre d'Orphéum de la semaine prochaine comptera comme un des meilleurs de la saison.

Le récital de Gogorza

C'est dimanche, au théâtre St. Jacques (le 24 novembre) que nous aurons le plaisir d'entendre l'illustre artiste de Gogorza. Inutile d'insister sur l'importance de cet événement artistique sans pareil dans toute une saison musicale, car de Gogorza occupe dans le monde musical une place unique tant à cause de sa renommée qui est mondiale, que pour la beauté de sa voix. En effet, de Gogorza possède une des plus belles voix de baryton que l'on puisse entendre, et étant l'artiste incarné par excellence, son art de chanter est exquis, sa diction française est absolument parfaite, et c'est un véritable régal pour tout Français d'entendre de Gogorza dans le répertoire des Lavey, Debussy, Xavier Leroux et tant d'autres célébrités. Ce merveilleux artiste nous fera entendre un groupe de vieilles chansons françaises, admirablement arrangées par Julien Tiersot; c'est dans ces romances qu'il excelle. Aussi, il faut dire que le succès du concert est assuré, tellement l'on est anxieux de tout côté d'aller applaudir ce superbe baryton. La vente des billets s'est ouverte jeudi matin au magasin Archambault ainsi qu'un guichet du théâtre même. M. Louis H. Bourdon à qui nous devons cette aimable entente de Gogorza, donnera dix pour cent de ses bénéfices aux musiciens mutilés de la guerre.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 27 décembre 1918, pour le transport des Mallets de St. Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine, à commencer le 1er avril 1919 prochain.

DES avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être envoyés aux Bureaux de Poste de Beauharnois, ou au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra se procurer des formules de soumission. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Montréal, 12 novembre 1918. VICTOR GAUDET, Inspecteur des Postes.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 27 décembre 1918, pour le transport des Mallets de St. Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine, à commencer le 1er avril 1919 prochain.

DES avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être envoyés aux Bureaux de Poste de Beauharnois, ou au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra se procurer des formules de soumission. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Montréal, 12 novembre 1918. VICTOR GAUDET, Inspecteur des Postes.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 27 décembre 1918, pour le transport des Mallets de St. Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine, à commencer le 1er avril 1919 prochain.

2500 TONNES DE PLAQUES EN ACIER NEUVES

Livraison immédiate — Stock à Montréal. Environ 500 tonnes jusqu'à 1-4" d'épaisseur. Environ 1000 tonnes jusqu'à 5-8" d'épaisseur. Environ 500 tonnes jusqu'à 7-8" d'épaisseur. Environ 500 tonnes jusqu'à 1 1/4" d'épaisseur. Largeurs, 30 à 80". Longueur, 3 pds. à 24 pds. Offres sujettes à vente antérieure et approbation du Bureau du Commerce de Guerre du Canada, Dominion Iron & Wrecking Co., Limited Bureaux Généraux: Edifice Transportation, MONTREAL.

M. J. Stack Paving & Constructing Co. Ltd Chemins, Trottoirs en Ciment, Asphalte 167, rue McCord Tél. Main 1728

PARC SOHMER DIMANCHE, 17 NOVEMBRE Programme extraordinaire Numéros de Vaudeville surpassant tous les précédents PRIX POPULAIRES

- Lamothe, J.-C., avocat, C.R. 11 PLACE D'ARMES. Tél. Main 3212. TURCOT LIMITEE Couverts en grès, une spécialité PLOMBIER-STRAMFITTER prix modérés. 1681 rue CLARKE St-LOUIS 766. Bercovitch, Lafontaine et Cie 260 St-Jacques.—AVOCATS—Main 510. Jacobs, Hall et Cie, avocats 83 CRAIG O. Séigny, Hon. Albert, C.R. 120 Saint-Jacques. Tél. Main 3751. J. A. BEAULIEU, avocat 180, St-Jacques. Tél. Main 4543. Fontaine & Labelle, avocats 51 rue ST-JACQUES. Tél. Main 971. Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats 11 PLACE D'ARMES. Tél. Main 3266. Dessaulles & Garneau, avocats 86 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 4116. MILLETTE, N.-A., K.C., avocat 97 St-Jacques. Tél. Main 2108. Mathieu A. PAPINEAU, avocat 180 St-Jacques. Tél. Main 3759. Bédard, Rodolphe EXPERT-COMPTABLE Membre de l'Institut des Comptables 137, RUE MCGILL—Téléphone Main 8781. Beaugregard, H., Entr. Général Edifice Power. Tél. Main 418. SAINT-AMOUR, ERNEST COMPTABLE ET LIQUIDATEUR 11 Place d'Armes. Tél. Main 3266. Beaubien & Lamarque, avocats 50 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 4116.

BON CONSEIL No perdés pas votre temps si votre santé est en danger... CAPSULES CRESOBENE Vous prévient de vous guérir infalliblement MAUX DE GORGE, RHUMES, ENROUEMENTS, GRIPPE, INFLUENZA, BRONCHITES, ASTHME, PNEUMONIE, ETC. Arthur Decary PHARMACIEN Casier postal 593 Montréal, Can.

"L'Autorité" est publiée et éditée par "L'Autorité" Co. La Compagnie d'Imprimerie Godin Limitée, 41 rue Bonsecours, coin rue Champ de Mars, en est l'imprimeur.

AVIS Avis public est donné que le Club Canadien, de Montréal, s'adressera à la Législature de Québec à sa prochaine session pour faire adopter une loi modifiant sa charte, 39 Cie. St. J. L. L. 92, notamment en ce qui a trait au montant de la contribution annuelle des membres à vie et au mode de la fixer, et pour d'autres fins.

AVIS Le TAMPON PLAPAO bien appliqué sur le corps, ne peut pas bouger et ainsi n'irrite pas le cuir. Facile à appliquer — peu coûteux. Peut être employé quand vous dormez ou quand vous travaillez. Avertissements, boucles ou ressorts y sont attachés.

AVIS Faire le commerce général de ferronnerie, quincaillerie, huiles et peintures et toutes autres choses s'y rapportant, agir comme courtier, facteur ou agent et exercer généralement aucun genre d'affaires commerciales, vendre, acheter, échanger, arrêter ou autrement céder les droits et biens de la compagnie ou pour la compagnie, en tout ou en partie, faire toutes autres choses relatives aux fins et objets ci-dessus et propres à les atteindre, se joindre à toutes personnes et compagnies faisant commerce semblable, sous le nom de "J.-M. D'Aoust, limitée", avec un capital social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cinquante piastres (\$50.00) chacune.

AVIS "J.-M. D'Aoust, limitée" Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du septième jour de novembre 1918 constituant en corporation MM. Jean-Marie D'Aoust, Joseph-Emile Ledue, Albert Brunet, marchands; Jos.-Louis-Alphonse Délaite, gérant et Alphonse Jodoin, codirecteur, tous

Sept mille personnes incurrent tous les ans le certificat de décès attestant qu'elles sont mortes d'une HERNIE.—Pourquoi? Parce que les infirmes se sont négligés eux-mêmes ou avaient seulement constaté (l'enflure) sans y porter plus d'attention. Que faites-vous? Vous négligez-vous en portant un bandage ou une ceinture, quel que soit le mot que vous employez pour ce sujet? Au meilleur, le bandage n'est qu'un expédient — un faux appui contre un mur s'écroulant — et on ne peut s'attendre qu'il fera mieux qu'un simple soutien mécanique. Le bandage retarde la circulation du sang et ainsi enlève aux muscles les plus faibles ce qu'ils ont besoin le plus — la nourriture. Mais la science a trouvé un moyen, et tous ceux qui portent un bandage sont invités à faire un essai gratuit, dans leur propre maison. La méthode PLAPAO est sans contredit le traitement le plus scientifique et le plus sûr pour la guérison d'une hernie que le monde ait jamais vu.

ANNONCE ANNONCE ANNONCE QUI EST PROPRIETAIRE DE La Patrie Ceux qui veulent le savoir péremptoirement n'ont qu'à lire les déclarations solennelles qui suivent. UNE REPONSE A LA "PRESSE" AFFIDAVITS

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Je, Louis-Joseph Tarte, publiciste, des Cités et District de Montréal, déclare solennellement: 1° Un journal français de Montréal a publié dans sa colonne éditoriale du 19 courant et à d'autres dates, certains entrefilets insinuant que le journal la PATRIE était sous le contrôle de Lord Atholstan, propriétaire du journal "The Star", et n'était que la double française du "Star"; 2° Je suis le Président de la Compagnie qui édite et publie le journal la PATRIE; 3° Lord Atholstan ne possède ni directement ni indirectement aucune action du capital-actions de la Compagnie qui édite et publie le journal la PATRIE; 4° Le contrôle absolu du capital-actions de la dite Compagnie est entre les mains de mon frère, Monsieur Eugène Tarte, et de moi-même; 5° Sur six mille sept cent et une actions émises et payées, mon frère, Monsieur Eugène Tarte, et moi-même, en possédons cinq mille trois cent vingt; la balance de un mille trois cent quatre-vingt-et-une actions appartient à divers autres actionnaires, tels que Madame Eugène Tarte, ma femme, Monsieur J.-N. Perrault, et à la Succession de feu l'Honorable J. Israël Tarte; 6° Le journal la PATRIE n'est contrôlé par personne autre que Monsieur Eugène Tarte et moi-même, et nous recevons ni directement ni indirectement des suggestions de personne quant à la politique et à l'administration de notre journal;

Et je fais la présente déclaration croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la Preuve au Canada. L. J. TARTE. Déclaré devant moi à Montréal, District de Montréal, ce 20ème jour de novembre 1918. THOS. GAUTHIER, Commissaire de la Cour Supérieure du District de Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Je, Eugène Tarte, publiciste des Cités et District de Montréal, déclare solennellement: 1° Je suis le vice-président de la Compagnie de Publication qui édite et publie le journal la PATRIE; 2° Un certain journal français de Montréal a publié dans sa colonne éditoriale du 19 courant et à d'autres dates, des entrefilets insinuant que le journal la PATRIE est sous le contrôle de Lord Atholstan, propriétaire du "Star", et n'est que la double française du "Star"; 3° Ces insinuations sont absolument fausses; 4° Le contrôle absolu du capital-actions de la Compagnie qui édite et publie la PATRIE est entre les mains de mon frère, Monsieur L. J. Tarte, et de moi-même; 5° Le capital-actions émis et payé de la PATRIE est de six mille sept cent et une parts, et de ces six mille sept cents une parts mon frère, Monsieur L. J. Tarte, et moi-même en possédons cinq mille trois cent vingt; la balance entre quelques personnes, entraînées Madame Louis-Joseph Tarte, Monsieur J. N. Perrault, la Succession de feu l'Honorable J. Israël Tarte et ma femme; 6° Le journal la PATRIE ne reçoit de direction de personne quant à sa politique ni quant à son administration, sauf de mon frère, Monsieur L. J. Tarte, et de moi-même. Et je fais la présente déclaration croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la Preuve au Canada. EUGENE TARTE. Déclaré devant moi à Montréal, District de Montréal, ce 20ème jour de novembre 1918. THOS. GAUTHIER, Commissaire de la Cour Supérieure du District de Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Je, J. N. Perrault, secrétaire-trésorier des Cités et District de Montréal, déclare solennellement: 1° Je suis secrétaire-trésorier de la Compagnie de Publication qui édite et publie le journal la PATRIE et comme tel j'ai la possession des livres de la Compagnie, et notamment du livre contenant les entrées se rapportant au capital-actions de la Compagnie; 2° Ce livre démontre que sur les six mille sept cent et une actions émises et payées de la Compagnie de publication de la PATRIE cinq mille trois cent vingt sont possédées par Monsieur Louis-Joseph Tarte et par Monsieur Eugène Tarte, et la balance distribuée entre quelques autres actionnaires, notamment Madame Louis-Joseph Tarte, Madame Eugène Tarte, la Succession de feu l'Honorable J. Israël Tarte et moi-même; 3° Et je fais la présente déclaration croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la Preuve au Canada. NARCISSE PERRAULT. Déclaré devant moi à Montréal, District de Montréal, ce 20ème jour de novembre 1918. THOS. GAUTHIER, Commissaire de la Cour Supérieure du District de Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Québec. Je, Lord Atholstan of the City and District of Montreal, do solemnly declare: 1° My attention has been called to an editorial published in the editorial column of the newspaper "La Presse" of Montreal in its issue of the 19th November instant, wherein said "La Presse" insinuates that a French newspaper published in Montreal, which is not named, but which is clearly indicated as being "La Patrie" is under my control and is a French edition of the newspaper "The Star"; 2° The insinuations above mentioned have no foundation. I do not hold either directly or indirectly one single share of the capital-stock of the Company which is editing and publishing "La Patrie"; 3° I have no control whatsoever over said newspaper "La Patrie" and I have nothing whatsoever to do with its management. And I make this solemn declaration believing same to be true and knowing it to have the same force and effect as if made under oath and in virtue of the Canada Evidence Act. (Signed) ATHOLSTAN. Declared before me at Montreal, this 20th day of November 1918. HERBERT M. MARLER, Notary Public. (TRANSDUCTION)

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Je, soussigné, Lord Atholstan, des cités et district de Montréal, déclare solennellement: 1° Mon attention a été attirée sur un article de fond publié dans la page éditoriale du journal "La Presse" dans son édition du 19 novembre courant, au cours duquel "La Presse" insinue qu'un journal français publié à Montréal, dont le nom n'est pas mentionné mais qui désigne clairement la PATRIE, est sous mon contrôle et qu'il est l'édition française du "Star"; 2° Les insinuations ci-dessus mentionnées sont sans fondement. Je ne détiens directement (pas une action du capital de la compagnie qui édite et publie la PATRIE. 3° Je ne possède aucun contrôle quelconque sur ledit journal la PATRIE, et je n'ai rien à faire dans son administration. Et je fais cette déclaration solennelle la croyant vraie et sachant qu'elle a la même portée et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la Preuve au Canada. (Signed) ATHOLSTAN. Déclaré solennellement devant moi, à Montréal, ce 20ème jour de Novembre, 1918. HERBERT M. MARLER, Notaire Public.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Je, soussigné, Lord Atholstan, des cités et district de Montréal, déclare solennellement: 1° Mon attention a été attirée sur un article de fond publié dans la page éditoriale du journal "La Presse" dans son édition du 19 novembre courant, au cours duquel "La Presse" insinue qu'un journal français publié à Montréal, dont le nom n'est pas mentionné mais qui désigne clairement la PATRIE, est sous mon contrôle et qu'il est l'édition française du "Star"; 2° Les insinuations ci-dessus mentionnées sont sans fondement. Je ne détiens directement (pas une action du capital de la compagnie qui édite et publie la PATRIE. 3° Je ne possède aucun contrôle quelconque sur ledit journal la PATRIE, et je n'ai rien à faire dans son administration. Et je fais cette déclaration solennelle la croyant vraie et sachant qu'elle a la même portée et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la Preuve au Canada. (Signed) ATHOLSTAN. Déclaré solennellement devant moi, à Montréal, ce 20ème jour de Novembre, 1918. HERBERT M. MARLER, Notaire Public.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Je, J. N. Perrault, secrétaire-trésorier des Cités et District de Montréal, déclare solennellement: 1° Je suis secrétaire-trésorier de la Compagnie de Publication qui édite et publie le journal la PATRIE et comme tel j'ai la possession des livres de la Compagnie, et notamment du livre contenant les entrées se rapportant au capital-actions de la Compagnie; 2° Ce livre démontre que sur les six mille sept cent et une actions émises et payées de la Compagnie de publication de la PATRIE cinq mille trois cent vingt sont possédées par Monsieur Louis-Joseph Tarte et par Monsieur Eugène Tarte, et la balance distribuée entre quelques autres actionnaires, notamment Madame Louis-Joseph Tarte, Madame Eugène Tarte, la Succession de feu l'Honorable J. Israël Tarte et moi-même; 3° Et je fais la présente déclaration croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la Preuve au Canada. NARCISSE PERRAULT. Déclaré devant moi à Montréal, District de Montréal, ce 20ème jour de novembre 1918. THOS. GAUTHIER, Commissaire de la Cour Supérieure du District de Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Québec. Je, Lord Atholstan of the City and District of Montreal, do solemnly declare: 1° My attention has been called to an editorial published in the editorial column of the newspaper "La Presse" of Montreal in its issue of the 19th November instant, wherein said "La Presse" insinuates that a French newspaper published in Montreal, which is not named, but which is clearly indicated as being "La Patrie" is under my control and is a French edition of the newspaper "The Star"; 2° The insinuations above mentioned have no foundation. I do not hold either directly or indirectly one single share of the capital-stock of the Company which is editing and publishing "La Patrie"; 3° I have no control whatsoever over said newspaper "La Patrie" and I have nothing whatsoever to do with its management. And I make this solemn declaration believing same to be true and knowing it to have the same force and effect as if made under oath and in virtue of the Canada Evidence Act. (Signed) ATHOLSTAN. Declared before me at Montreal, this 20th day of November 1918. HERBERT M. MARLER, Notary Public. (TRANSDUCTION)

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Je, soussigné, Lord Atholstan, des cités et district de Montréal, déclare solennellement: 1° Mon attention a été attirée sur un article de fond publié dans la page éditoriale du journal "La Presse" dans son édition du 19 novembre courant, au cours duquel "La Presse" insinue qu'un journal français publié à Montréal, dont le nom n'est pas mentionné mais qui désigne clairement la PATRIE, est sous mon contrôle et qu'il est l'édition française du "Star"; 2° Les insinuations ci-dessus mentionnées sont sans fondement. Je ne détiens directement (pas une action du capital de la compagnie qui édite et publie la PATRIE. 3° Je ne possède aucun contrôle quelconque sur ledit journal la PATRIE, et je n'ai rien à faire dans son administration. Et je fais cette déclaration solennelle la croyant vraie et sachant qu'elle a la même portée et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la Preuve au Canada. (Signed) ATHOLSTAN. Déclaré solennellement devant moi, à Montréal, ce 20ème jour de Novembre, 1918. HERBERT M. MARLER, Notaire Public.

La "Patrie", journal a un sou